

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

Référence
031-2025

Assujettissement TVA dans le cadre de la création d'une M.A.M. (Maison des Assistant(es) Maternel(les))

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Date de la convocation
08/10/2025

Date d'affichage
08/10/2025

A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acta rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 16/10/2025

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAÏ Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, PLASSART Adrien, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mmes LABEYRIE Annick qui donne procuration à COZIEN Arnaud, CALON Myriam ; LE FOLL Méline qui donne procuration à REDON Christiane, M. DANIEL Christophe, DUBOS Jean-Jacques, LE MOIGNE Nicolas qui donne procuration à LE GUILLOU Grégory

A été nommé(e) secrétaire : BOURNIGAL Virginie

Objet de la délibération : Assujettissement TVA dans le cadre de la création d'une M.A.M. (Maison des Assistant(es) Maternel(les))

Rapporteur : Monsieur COZIEN, adjoint aux finances

I – Exposés des motifs :

Avec l'automatisation du FCTVA, généralisée à toutes les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes se trouvent confrontées au risque d'exclusion de la récupération de celui-ci sur les dépenses d'investissement pour la création des M.A.M.

Afin de connaître précisément les modalités de récupération du FCTVA sur la Maison des Assistant(es) Maternel(les) de Plouyé, les services de la commune ont effectué les démarches nécessaires auprès du SIE de Morlaix.

II - Considérants et références juridiques :

Vu l'article 297 du Code Général des Impôts,
Le conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITÉ

APPROUVER : l'assujettissement à la TVA de l'opération M.A.M. (études et travaux)

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16 octobre 2025

La secrétaire de séance,
Virginie BOURNIGAL.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

